

Quels sont les jours fériés légaux dans la CCT Transports ?

Réponse courte

La CCT Transports et Logistique 2025-2026 reprend la liste des **11 jours fériés légaux** luxembourgeois fixés par le Code du travail : Nouvel An, lundi de Pâques, 1er mai, Journée de l'Europe (9 mai), Ascension, lundi de Pentecôte, Fête Nationale (23 juin), Assomption (15 août), Toussaint (1er novembre), 1er jour de Noël (25 décembre) et 2e jour de Noël (26 décembre).

Lorsqu'un conducteur travaille un jour férié, il perçoit un **supplément de 100 %** sur les heures prestées, porté à **170 %** si le férié tombe un dimanche, avec possibilité de récupération en temps libre.

Définition

Les **jours fériés légaux** dans le transport sont les jours de repos officiels prévus par la législation luxembourgeoise et repris expressément par l'article 10.2 de la CCT Transports. Leur travail est encadré par les articles L.232-6 à L.232-9 du Code du travail et donne lieu à des **majorations salariales** spécifiques, distinctes des droits aux congés annuels.

Questions fréquentes

Combien y a-t-il de jours fériés légaux au Luxembourg ?

Le Luxembourg compte 11 jours fériés légaux selon l'article L.232-1 du Code du travail, tous repris par l'article 10.2 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Cette liste s'applique uniformément à l'ensemble du secteur.

Comment doit l'employeur établir le calendrier annuel des jours fériés ?

Établir un calendrier annuel des jours fériés dès janvier permet d'anticiper les besoins en effectifs et le surcoût salarial. La communication aux conducteurs de leur programmation favorise l'organisation personnelle et le climat social.

Les conducteurs à temps partiel ont-ils droit aux jours fériés ?

Oui, au prorata. L'article 5 de la CCT Transports & Logistique prévoit que les conducteurs à temps partiel bénéficient des droits aux jours fériés au prorata du nombre d'heures contractuelles. Les majorations s'appliquent sur les heures effectivement travaillées.

Quel supplément pour un conducteur travaillant un jour férié ouvrable ?

Le conducteur perçoit le salaire de base + les heures travaillées (ou compensation en nature) + un supplément de 100 % selon l'article 10.2 de la CCT Transports & Logistique. Ce supplément est porté à 170 % si le férié tombe un dimanche.

Quelle rémunération un conducteur perçoit-il un jour férié non travaillé ?

Le salaire de base est maintenu intégralement. L'article 10.2 de la CCT Transports & Logistique reprend l'article L.232-6 du Code du travail : le salarié perçoit son salaire de base habituel sans diminution lorsqu'il ne travaille pas un jour férié légal.

Quels sont les jours fériés légaux dans la CCT Transports au Luxembourg ?

La CCT Transports & Logistique 2025-2026 reprend les 11 jours fériés légaux : Nouvel An, lundi de Pâques, 1er mai, Journée de l'Europe (9 mai), Ascension, lundi de Pentecôte, Fête Nationale (23 juin), Assomption (15 août), Toussaint (1er novembre), 25 et 26 décembre.

Conditions d'exercice

Les droits liés aux jours fériés varient selon que le salarié travaille ou non ce jour-là.

Situation	Droit du salarié
Férié non travaillé	Salaire de base maintenu intégralement
Férié travaillé (jour ouvrable)	Salaire de base + heures travaillées + supplément 100 %
Férié travaillé (dimanche)	Salaire de base + heures travaillées + supplément 170 %
Récupération	Compensation en nature possible au lieu du paiement des heures
Temps partiel	Droits au prorata du nombre d'heures contractuelles (art. 5)
Cumul nuit	Supplément nuit de 15 % cumulable (art. 10.3)

Modalités pratiques

La gestion des jours fériés dans le transport requiert une planification rigoureuse.

Point	Détail
Liste des 11 jours	1er janv., lundi de Pâques, 1er mai, 9 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 23 juin, 15 août, 1er nov., 25 déc., 26 déc.
Planification	Identifier en amont les fériés tombant un dimanche (supplément 170 %)
Fiche de paie	Heures fériées et majorations mentionnées distinctement
Paiement	Éléments variables payés le mois suivant
Registre	Conservation des données à disposition de l' <u>ITM</u>

Pratiques et recommandations

Établir un calendrier annuel des jours fériés dès janvier permet d'anticiper les besoins en effectifs et le surcoût salarial pour les périodes de forte activité.

Communiquer à l'avance aux conducteurs leur programmation les jours fériés favorise l'organisation personnelle et le climat social.

Paramétrer correctement le logiciel de paie avec les trois niveaux de majoration (100 %, 170 %, cumul nuit) évite les erreurs récurrentes.

Documenter systématiquement les heures prestées un jour férié dans le registre prévu par la CCT est indispensable en cas de contrôle.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 10.2 CCT Transports 2025-2026	Liste des jours fériés et majorations applicables
Art. <u>L.232-1</u> du Code du travail	Liste des jours fériés légaux
Art. <u>L.232-6</u> à <u>L.232-9</u> du Code du travail	Rémunération du travail un jour férié
Art. 5 CCT Transports 2025-2026	Droits au prorata pour le temps partiel

Le Luxembourg compte 11 jours fériés légaux, tous repris par la CCT Transports. Le travail un jour férié reste l'exception et doit être justifié par les besoins de l'entreprise. Les majorations sont d'ordre public et ne peuvent être réduites par accord individuel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.